

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_27
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Relations citoyennes et attractivité territoriale

Service en charge : Jeunesse et Sports – Vie associative

OBJET : Attribution et versement des subventions d'encouragement au Sport « Fonctionnement » au titre de l'année 2024 – Associations sportives – Approbation des conventions d'objectifs et de moyens

Vu le Code général des collectivités territoriales, entre autres son article L.1611-4 relatif au droit de contrôle que peut exercer toute collectivité qui attribue une subvention ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2541-12, 10°;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et son décret d'application n°2006-887 en date du 17 juillet 2006, impliquant que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle, accessible au public gratuitement, comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé ;

Considérant l'intérêt public local de l'action des associations sportives œuvrant sur le territoire de Firminy, qui constituent des acteurs incontournables de l'accès au sport, du lien social et du bien vivre ensemble ; qui contribuent au rayonnement de notre ville par la mise en place de manifestations, de compétitions, mais aussi d'actions éducatives et de citoyenneté ;

Considérant que la Ville de Firminy est sollicitée par les clubs appelés pour leur subvention d'encouragement au sport annuelle, dite « Fonctionnement » au titre de l'année 2024.

Considérant le soutien qu'apporte la Ville de Firminy aux clubs sportifs pour leurs actions en faveur du développement du sport dans leurs disciplines respectives, par l'entraînement, la formation, l'éducation des jeunes, la participation aux compétitions avec un objectif de progression, le respect des règles et de la personne ainsi que l'épanouissement au sein d'un collectif.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_27
Référence Nomenclature n°7.5

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion de trésorerie des associations pour la saison sportive en cours, en proposant un premier versement de la subvention de « Fonctionnement », tel que présenté dans le tableau ci-dessous, calculé sur la base de 50% de la subvention accordée en 2024 au vu de l'étude des dossiers remis, le deuxième versement étant mandaté ultérieurement au cours du deuxième trimestre 2024, ce postérieurement au vote du Budget Primitif de l'exercice.

Considérant les procédures administratives conséquentes nécessaires aux mandatements des subventions, qu'ainsi les associations sportives devant percevoir moins de 1 000 € en 2024 feront l'objet d'un examen global lors d'un prochain Conseil Municipal – étant également précisé que ce seuil est apprécié individuellement pour les sections de l'Audacieuse Notre Dame du Mas, de l'Amicale Laïque Fayol Gaffard, de l'Amicale Laïque de Chazeau et du Centre Laïque Culturel et Sportif.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement des subventions d'encouragement au sport dites « fonctionnement » au titre de l'année 2024, telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations	Fonctionnement 2024	1^{er} versement	2^{ème} versement
Amicale Laïque Fayol Gaffard – section escalade	4 173 €	2 086,50 €	2 086,50 €
Audacieuse Notre Dame du Mas – section basketball	5 051 €	2 525,50 €	2 525,50 €
Audacieuse Notre Dame du Mas – section gym filles	3 127 €	1 563,50 €	1 563,50 €
Centre Laïque Culturel et Sportif – section athlétisme	6 730 €	3 365,00 €	3 365,00 €
Athlétic Club de l'Ondaine de Firminy	14 315 €	7 157,50 €	7 157,50 €
Amicale Laïque Chazeau-Fayol - section Basket-ball	18 758 €	9 379,00 €	9 379,00 €
Badminton Club de Firminy	3 638 €	1 819,00 €	1 819,00 €
Dauphins de Firminy	16 346 €	8 173,00 €	8 173,00 €
Etoile Cycliste Ouvrière Firminy	2 125 €	1 062,50 €	1 062,50 €
Firminy-Gym	12 390 €	6 195,00 €	6 195,00 €
Firminy Vallée de l'Ondaine Handball	27 239 €	13 619,50 €	13 619,50 €

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_27
Référence Nomenclature n°7.5

Associations	Fonctionnement 2024	1^{er} versement	2^{ème} versement
Full Boxing Club	1 211 €	605,50 €	605,50 €
Judo Karaté Club de Firminy	8 917 €	4 458,50 €	4 458,50 €
Dojo Olympique et Sportif	6 415 €	3 207,50 €	3 207,50 €
Karaté Club de Firminy	7 402 €	3 701,00 €	3 701,00 €
Tennis Club de Firminy	5 396 €	2 698,00 €	2 698,00 €
Unieux Firminy Ondaine Rugby	1 990 €	995,00 €	995,00 €
Football Club Olympique Firminy Inersport	55 325 €	27 662,50 €	27 662,50 €
Firminy Volley Ball	14 915 €	7 457,50 €	7 457,50 €
Boule Avenir du Mas	1 033 €	516,50 €	516,50 €

Précise que les subventions de fonctionnement dites "Organisations", ayant trait principalement aux manifestations sportives, seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Approuver les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec les clubs bénéficiant d'aides diverses de 23 000 € et plus,
- Dire que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

Sauf pour les subventions à l'Audacieuse du Mas,
à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,
32 Voix Pour,

R. CHANUT ne prend pas part au vote.

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions annuelles d'encouragement au sport dites « Fonctionnement » au titre de l'année 2024 aux associations sportives citées dans le tableau ci-dessus,



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_27
Référence Nomenclature n°7.5

- **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville de Firminy et les associations suivantes : Football Club Olympique Firminy Inersport, Athlétique Club Ondaine de Firminy, AL Chazeau-Fayol basket, Club des Dauphins, Firminy Volley-Ball, Firminy-Gym, Tennis Club de Firminy, Judo Karaté Club de Firminy et Audacieuse du Mas « section Basket-ball »,
- **DIT** que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

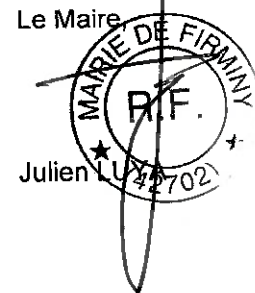
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 06 Février 2024

La Secrétaire de Séance,


Tiffanie FILLoux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du ..13 Février 2024.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



Le Maire,

Julien LUYET 702

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 06 FEVRIER 2024

**Attribution et versement des subventions d'encouragement au Sport
« Fonctionnement » au titre de l'année 2024 – Associations sportives
– Approbation des conventions d'objectifs et de moyens**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 30 Janvier 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 06 Février 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 12), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19 h 10), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 10), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 10) à M. MAZARI Nabil, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 10) à M. ZEDDA Marc, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme SUZAT GIULIANI, M. DUMOND Jean-Claude à Mme MOUNIER Béatrice, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, M. PETIT Marc à M. MENDES José.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FILLOUX Tiffanie

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	29
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

